

Réunion suivi de crise - vaccination

Ministre déléguée à l'autonomie

10 mars 2021

Ordre du jour de la réunion :

- Gestion de la crise sanitaire
- Campagne vaccinale
- Poursuite des travaux sur l'assouplissement des mesures

Intervention de la Ministre :

- Point épidémiologique :
 - Taux d'occupation en service de réanimation de 77,5%, et même 90% en Ile-de-France
-> déprogrammation et évacuation sanitaire
 - Taux de reproduction 1,07
 - Variant britannique : 65,3% des casL'assouplissement des mesures en EHPAD doit prendre en compte cette situation
- Campagne vaccinale
 - Plusieurs dispositifs sont en train d'être mis en place pour permettre de poursuivre la campagne vaccinale et de nouvelles rotations du flux A vont être organisées jusqu'au 29 mars -> **précisions à venir**
 - Quand peu de doses sont disponibles, d'autres dispositifs alternatifs vont être mis en place : livraison via les officines en AstraZeneca, vaccination par le médecin traitant...
- Déploiement des tests salivaires
 - Atout important pour continuer à tester les professionnels des EHPAD -> Un protocole sera diffusé
- Assouplissement des mesures
 - Le protocole du 6 mars n'est qu'une mise à jour technique concernant la sortie des résidents suite à la décision du Conseil d'Etat
 - Un nouveau protocole sera donc envoyé en fin de semaine
 - Un dialogue est nécessaire entre toutes les parties prenantes de l'établissement, concernant les mesures d'allègement et leur mise en œuvre et une communication claire doit être faite aux résidents et aux familles
 - Rappel que ces protocoles ne constituent qu'une série de recommandations pour aider les directeurs et directrices à prendre les mesures adaptées à la situation de l'établissement
 - L'objectif est maintenant de permettre aux résidents de retrouver/maintenir une vie sociale, d'exercer leur droit à une vie privée et familiale
 - Possibilité de voir ses proches : il n'est plus acceptable que les visites soient limitées à 30mn et se passent derrière un plexiglas
 - Un aménagement de la distanciation de 2m va également intervenir
 - Différenciation entre résidents vaccinés et non-vaccinés : il n'est pas prévu de distinction entre résidents vaccinés et non-vaccinés dans ce nouveau protocole – **un article des ASH annonçait cependant l'inverse le 11 mars**
 - Ce nouveau protocole est une étape et il sera à nouveau complété dans les semaines à venir

- Nouveau point dans deux semaines sur la question des allègements, après un travail juridique du cabinet, aussi pour évaluer comment les allègements auront été mis en place

Un chantier législatif concernant la réforme de l'autonomie sera mené d'ici la fin du quinquennat

Interventions participants :

- Domicile
 - Demande de diffusion du protocole unifié pour le domicile
 - Tensions RH toujours aussi importantes
 - Problématique des surcoûts toujours d'actualité ; demande de travail en lien avec les départements
- Allègement des mesures
 - Accueil positif d'un nouveau protocole relatif aux assouplissements
 - Demande de ne pas discriminer les résidents en fonction de leur statut vaccinal
 - Attention aux effets d'annonces prématurées qui concerneraient des assouplissements que les établissements n'auraient pas la capacité de mettre en œuvre immédiatement
 - Attention aussi à ce que le protocole qui sera transmis soit également cohérent avec les annonces
 - Attente forte concernant la traduction écrite des annonces de ce soir, compte-tenu du protocole précédent, en décalage
 - Demande de disposer de l'avis du HCSP, annoncé mais non diffusé
 - Importance de préciser, notamment aux ARS, que le protocole qui va être diffusé reprend des mesures qui sont précisées, à titre indicatif
- Tests
 - Souhait d'amendement sur les tests antigéniques en précisant une fréquence régulière plutôt qu'hebdomadaire
 - Constat/rappel d'un reste à charge de 2€ par test et salarié qui complique cette fréquence hebdomadaire
- Vaccination
 - Demande réitérée de plages dédiées pour les professionnels du domicile
 - Demande d'un cahier des charges sur les équipes mobiles
 - Un message fort doit être envoyé aux ARS afin que la poursuite de la vaccination soit effective sur l'ensemble du territoire : constat d'ARS refusant de nouvelles livraisons pour des primo-vaccinations
 - Importance d'évoquer la problématique de la vaccination des professionnels ; réflexion à mener sur l'élargissement de la liste de vaccins obligatoires pour les professionnels si le taux évolue peu
- Besoin d'une position écrite sur les EPI, notamment à destination des inspecteurs du travail concernant l'obligation de port d'un masque FFP2, exigé à tort

Retours de la Ministre :

- Rappel qu'il s'agit bien de recommandations qui ont vocation à être adaptées à la situation de l'établissement et du département
- Un message sera transmis aux ARS afin de dédier un créneau aux professionnels du domicile dans les centres de vaccination
- Le protocole domicile unifié sera envoyé d'ici la fin de semaine
- Un travail sur la facilitation de la vaccination pour les aidants sera engagé